



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aéroports

Question écrite n° 82793

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la délinquance de l'aéroport de Roissy. Il souhaiterait qu'il lui expose les grandes lignes du rapport rendu le 16 juin à ce propos et ce qui est envisagé pour lutter contre ce phénomène.

Texte de la réponse

Le document évoqué par le parlementaire est une étude réalisée par l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (« Phénomènes de délinquance enregistrés à l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle en 2008 », Grand Angle, n° 21, juin 2010) « à partir de données statistiques sur les infractions constatées par la police et la gendarmerie, sur les saisies réalisées par les services de la douane et sur les spoliations subies par les entreprises ». Les principales tendances de la délinquance constatée par la direction de la police aux frontières (DPAF) de Roissy-Charles-de-Gaulle entre 2008 et 2010 sont les suivantes. On constate une diminution des atteintes aux biens (- 13,9 %), notamment des vols sans violence (- 15,6 %). Les vols et dégradations liés à l'automobile, peu nombreux quoique en hausse en 2008, ont également diminué depuis, alors que les emplacements de stationnement sont passés de 28 000 à plus de 30 000. Il convient en outre de souligner que sur les 189 vols de véhicule constatés en 2010 (contre 281 en 2008), 153 constituaient en fait des détournements de location, la plupart réglés par une restitution tardive, ramenant le nombre de vols réels à 26. On observe en revanche une augmentation des vols avec violence, qui passent de 40 à 72, et des cambriolages et vols par ruse, qui passent de 15 à 18. S'agissant des atteintes volontaires à l'intégrité physique, elles sont en nette diminution (- 22 %). Il y a lieu de rappeler que les statistiques de la DPAF-Roissy concernent la délinquance enregistrée par ce service de police, qui ne correspond pas dans tous les cas à une délinquance commise sur l'aéroport. Celui-ci étant un lieu de travail et de passage, nombre de faits non immédiatement constatés par les victimes ou non dénoncés par manque de temps échappent à la statistique. Inversement, Roissy se situant au terminus de la ligne RER B3 et étant souvent le dernier point de contact avec les autorités françaises, les statistiques rendent également compte d'une délinquance commise en dehors du ressort de l'aéroport. Ainsi, sur 1 350 faits de voie publique constatés en 2010, seuls 686 ont été commis à Roissy. À peine plus d'une plainte sur deux concerne un fait réellement commis à Roissy. Ces résultats positifs témoignent de la mobilisation et de l'efficacité des policiers de la DPAF-Roissy, qui assurent, au-delà de leurs missions spécifiques (contrôle de la frontière aérienne extérieure de l'espace Schengen et, en liaison avec la gendarmerie des transports aériens et les douanes, sûreté aéroportuaire), l'ensemble des missions de police générale : missions de protection des personnes et des biens (aussi bien des passagers que des personnes travaillant ou fréquentant la plate-forme), enquêtes de police judiciaire, lutte contre l'insécurité routière, etc. Au sein de la DPAF-Roissy, la division de la police générale et de l'investigation, dotée de près de 400 fonctionnaires, est particulièrement mobilisée pour assurer la sécurité des personnes et des biens. Une compagnie d'intervention polyvalente est chargée de sécuriser les lieux publics et de prévenir la délinquance, tandis que la brigade anticriminalité et le groupe de lutte contre les vols à la tire « traquent », en tenue civile, les délinquants. Près d'une trentaine de policiers sont chargés du traitement judiciaire de la délinquance quotidienne, et une unité

d'investigation et de recherche lutte contre la délinquance organisée et la délinquance dans le fret. Une vigilance particulière s'exerce également à l'égard d'une population délinquante peu nombreuse mais multirécidivante, qui s'est établie à Roissy et qui est principalement composée de sans domicile fixe. Enfin, un pôle sécurité routière est activement engagé dans la lutte contre l'insécurité routière. Plusieurs actions ont été entreprises depuis 2008 pour renforcer la sécurité sur la plate-forme, notamment le développement de la vidéoprotection. Pour mieux combattre les vols contre les particuliers et les vols à la tire, l'outil d'exploitation des enregistrements vidéo a été amélioré et directement mis en consultation à la disposition des policiers qui sont sur le terrain. La DPAF-Roissy sollicite en outre régulièrement la société Aéroports de Paris pour l'installation de nouvelles caméras dans les lieux criminogènes. Par ailleurs, les agents des sociétés de sécurité privée, qui entretiennent des relations quotidiennes avec la police aux frontières, procèdent à des patrouilles de sécurisation. Les moyens techniques de la DPAF sont aussi renforcés. Seront ainsi prochainement mis en place un système de lecture automatisée des plaques d'immatriculation (LAPI) et des terminaux de procès-verbal électronique (PVE). Plusieurs véhicules de police sont équipés de terminaux informatiques embarqués, permettant une consultation en temps réel, sur le terrain, des fichiers de police.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82793

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 2010, page 7169

Réponse publiée le : 20 septembre 2011, page 10105